

RAPPORT N° 03/4-126  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES  
(Professeurs d'Enseignement Artistique /  
Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique)**

Dans le cadre de l'Année Scolaire 2003/ 2004, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Professeurs de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique.

Je vous propose à cet effet la création à l'effectif communal de 4 emplois contractuels de Professeurs d'Enseignement Artistique, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions consiste en l'enseignement d'activités artistiques dans les disciplines suivantes : clavier, danse classique, danse contemporaine et flûte.

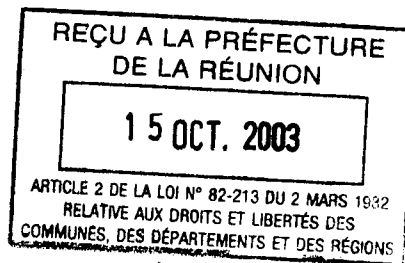
Le recrutement se fera parmi des candidats titulaires du diplôme d'Etat ou au minimum d'une Médaille d'Or ou d'un Diplôme de fin d'études dans la discipline concernée.

La durée hebdomadaire de travail est fixée entre 2 et 20 heures en fonction des besoins du service.

Le niveau de rémunération est fixé entre 20 et 30 euros bruts de l'heure en fonction du titre ou diplôme détenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 03/4-126**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTES**  
**(Professeurs d'Enseignement Artistique /**  
**Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

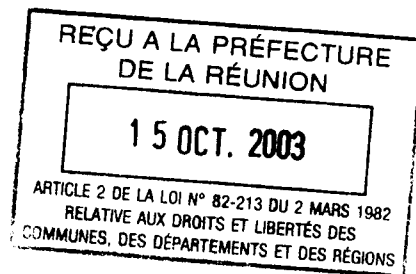
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-126 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la création à l'effectif communal de 4 emplois contractuels de Professeurs d'Enseignement Artistique pour l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

**LE MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**